



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte d'invalidité

Question écrite n° 15979

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les difficultés considérables que provoquent pour les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé les retards dans le traitement par les COTOREP des dossiers de renouvellement de carte d'invalidité. Il est inadmissible que certains handicapés se trouvent privés de tout revenu pendant de longues périodes pouvant atteindre entre six mois et une année, faute de carte d'invalidité en cours de validité. Il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à cette situation, et s'il ne conviendrait pas de rappeler aux COTOREP qu'il n'est pas justifié de procéder à un réexamen systématique du cas des bénéficiaires de cartes d'invalidité délivrées à titre définitif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15979

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3361

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)